

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 4 avril 2016, à 22 h 50, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et secrétaire-trésorière

090-04-2016 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déclarer la séance ouverte.

091-04-2016 2. CAMÉRA THERMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie ainsi que plusieurs pompiers du Service incendie de Saint-Félix-de-Kingsey ont travaillé sur le dossier d'achat d'une caméra thermique;

CONSIDÉRANT QU' un système d'évaluation qualité/prix par pointage a été élaboré;

CONSIDÉRANT QUE qu'un élu a participé à la journée d'évaluation des caméras thermiques;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a très bien expliqué le dossier au conseiller responsable du comité incendie, M. Simon Lauzière;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont toutes une date limite pour le gel des prix;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, pour toutes ces raisons, de statuer immédiatement sur l'achat de la caméra thermique;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise le directeur incendie, M. Joel Perron, à procéder à l'achat de la caméra thermique ayant obtenu le meilleur score.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

092-04-2016 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 22 h 55.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Thérèse Francoeur, mairesse

Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire- trésorière